

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02-19003), avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 17 juillet 2024, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition complète du bâtiment principal situé au 495, 3^e Avenue sur le lot portant le numéro 2 134 482 du cadastre du Québec.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné (au plus tard le 15 juillet 2024), faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire d'arrondissement de Lachine par courriel à l'adresse suivante : lachinegreffe@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement,
Ville de Montréal
1800, boulevard Saint-Joseph,
Montréal (Québec) H8S 2N4.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de permis de démolition avant de rendre une décision.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 15 juillet 2024 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant une opposition doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

La documentation afférente à cette demande peut être consultée au Bureau Accès Montréal, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine du lundi au jeudi de 8h30 à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h. En tout temps, il est possible de rejoindre le responsable du dossier au (514) 872-0311.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 5 juillet 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Pour le Comité d'étude des demandes de permis de démolition